

Tribune

La loi du 5 septembre 2018 a ouvert le champ des possibles pour l'apprentissage en France.

Et personne ne peut nier ni le résultat, ni le succès. Notre pays est passé de 320 000 apprentis en 2018 à 815 000 en 2022. Comment imaginer que cela puisse être possible à coût constant, a fortiori avec un objectif de 1 million d'apprentis en France.

Ces chiffres participent activement à la baisse du taux de chômage dans notre pays.

Mais au-delà du nombre, l'apprentissage s'est révélé être un formidable ascenseur social, voire amortisseur social ouvrant désormais de belles perspectives à une jeunesse en mal de repères.

L'apprentissage est devenu une voie de réussite, quand on évoquait par le passé une voie par défaut.

Le mot alternance lui-même est de toutes les bouches, positivement.

C'est un cocktail gagnant :

- Pour les jeunes, qui peuvent désormais accéder à des études supérieures, être rémunérés, et se constituer une expérience sur son CV ;
- Pour les entreprises qui peinent à recruter, et peuvent ainsi valoriser positivement leur marque employeur ;
- Mais aussi pour l'État qui y gagne en matière de deniers publics, s'il valorise en termes d'impact l'ensemble de la chaîne économique.

L'ascenseur social pour les jeunes est bien une réalité grâce à l'alternance, et les études, y compris supérieures, sont ouvertes à toutes et tous.

Mais comment consolider cette évolution et pérenniser l'essor de l'apprentissage quand les règles (et modalités de financements) changent tous les ans dans des proportions aussi fortes ?

Des coups de rabot financiers qui se répètent chaque année, quand l'inflation atteint près de 14%¹, et impacte lourdement les finances des CFA et des écoles, sur les achats de matière d'œuvre comme sur les salaires. Quelle entreprise peut supporter des budgets qui baissent parfois jusqu'à 20%, alors qu'il faut, dans le même temps, investir et développer l'activité pour atteindre l'objectif fixé par le chef de l'état d'un million d'apprentis en 2027 ?

¹ Cumul prévisionnel sur les années 2021 à 2023 – Source [Banque de France](#)

Un simple gel des niveaux de prise en charge jusqu'à la fin 2023 représenterait déjà un effort important de la part des écoles et CFA.

La profession veut être responsable et souhaite être concertée pour mieux maîtriser les dépenses de l'apprentissage, mais :

- Dans un cadre de progressivité, et non par des ruptures récurrentes, non anticipées, et intervenant à des dates parfaitement inadéquates ;
- Dans une démarche pluriannuelle, indispensable pour penser les évolutions et conduire les investissements nécessaires (humains, plateaux techniques, digitaux, ...)
- Avec une forte volonté de simplification des critères et lignes d'analyse, car la complexité actuelle nuit gravement au pilotage financier global.
- Une ambition de réinvestissement affichée : 85 % des résultats ont été réinvestis dans les centres de formation par l'apprentissage.

Le secteur veut être responsable et ne nie pas, les effets de bords négatifs d'une telle croissance de l'alternance ces derniers mois :

- Quelques CFA opportunistes, représentant au maximum 5% des apprentis, ne respectent pas les critères réglementaires et de qualité : surveillons-les, sanctionnons-les. Les moyens de contrôle existent, souvent redondants d'ailleurs².
 - L'accompagnement des jeunes fait parfois défaut : soyons plus exigeants sur l'application de la réglementation et des critères de qualité.
 - Des jeunes viennent à l'apprentissage pour des raisons économiques, et parfois oublient l'importance du titre et du diplôme. Accompagnons-les, et sachons mieux les orienter.
 - Faisons évoluer QUALIOPi pour intégrer les dimensions d'exigence de la pédagogie de l'alternance pour mieux réguler le marché de l'apprentissage
- **Des mesures d'économies sont possibles :**
 - Aligner les niveaux de prises en charge pour des catégories de certifications identiques, réduire les fourchettes (rapprocher planchers et plafonds) ... Toute réflexion collective et partagée sera plus acceptée et acceptable, qu'une simple vision budgétaire qui reste aveugle sur les bénéfices d'une réforme réussie.

² Qualiopi et les OPCO pour le contrôle qualité, OPCO et DREETS pour le contrôle de la prestation faite, rectorats pour le contrôle pédagogique.

- Assortir la prime exceptionnelle à l'embauche de critères d'attribution (âge, niveau d'étude, taille de l'entreprise) et de temporalité permettant de limiter les effets d'aubaine, voire les abus, de certaines entreprises.
- **Des financements complémentaires peuvent être trouvés**
 - Par exemple, la baisse du chômage, à laquelle le développement de l'apprentissage contribue, pourrait permettre un transfert des excédents de l'UNEDIC vers le financement de France Compétences
- **L'offre se doit d'être évolutive, car les métiers changent, et ils changent vite :**
 - Poursuivons les travaux sur les certifications, qui doivent être plus lisibles, plus séquencées (bloc) et articulées ;
 - Rénovons la pédagogie de l'alternance, au cœur d'un parcours en apprentissage, notamment en renforçant la place de l'entreprise.

L'objectif est noble : L'apprentissage pour toutes et tous, des premiers niveaux de qualification aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Elles ne sont pas si nombreuses les réformes qui marchent, qui sont acceptées par toutes et tous, sans bruits ni mouvements sociaux.

Nous en tenons une ... poursuivons-la ensemble.



Philippe GRASSAUD



Christopher SULLIVAN



Patrick. ROUX



Yves HINNEKINT



Pascal PICAULT



Frédéric SAUVAGE